

SIGNATURE ACCORD BILATERAL RCI - NORVEGE

DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Excellence Madame l'Ambassadeur de Norvège en Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les conseillers spéciaux, Conseillers techniques ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs, Sous-Directeurs ;

Chers amis de la Presse,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la signature de l'accord de restructuration de dette entre la Côte d'Ivoire et le Royaume de Norvège, dans le cadre de l'initiative PPTE.

A cette occasion, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des invités, qui ont effectué le déplacement, pour rehausser cette rencontre de leur présence distinguée.

Je voudrais également saluer l'ensemble des organes de presse ainsi que leurs journalistes, pour l'intérêt constant qu'ils accordent aux activités du Ministère de l'Economie et des Finances.

Permettez-moi enfin de faire une adresse spéciale à Son Excellence Madame l'Ambassadeur du Royaume de Norvège en Côte d'Ivoire, et à travers elle, les plus hautes Autorités de ce pays, qui, depuis de nombreuses années, a accordé un intérêt particulier à notre pays.

En effet, le Royaume de Norvège est intervenu en Côte d'Ivoire dans les années 70 par le canal de la société NORHOUSE A/S.

Les prêts norvégiens accordés à l'Etat ivoirien se chiffrent à 314 684 280 NOK, soit, environ 25,8 milliards de F.CFA.

Ces concours financiers avalisés par l'Etat ont permis à la SOGEFIHA de réaliser des logements à Abidjan et à Dimbokro, contribuant ainsi à la couverture des besoins en logements de la population.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire a déjà bénéficié d'un réaménagement de dette vis-à-vis de la Norvège d'un montant de 53,3 milliards, dans le cadre de la restructuration de la dette extérieure, à travers les accords de rééchelonnement antérieurs.

En effet, d'avril 1984 à mai 2002, neuf accords de rééchelonnement ont été signés entre nos deux pays.

Au titre de la mise en œuvre du procès verbal du Club de Paris signé le 15 mai 2009, la Norvège consens un allègement selon les termes de Cologne, c'est-à-dire une annulation de 90% du stock de la dette pré-date butoir.

A cet égard, l'accord que nous signons ce jour traduit non seulement l'adhésion du Royaume de Norvège à la politique de relance économique et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement ivoirien, mais aussi et surtout, la constance d'un partenaire qui a toujours placé sa confiance en notre pays.

Cet accord porte sur un montant total de 8,98 milliards de FCFA. Il présente les caractéristiques suivantes :

- annulation de 4,46 milliards ;
- rééchelonnement de 4,52 milliards de F CFA, sur 23 ans dont 6 ans de différé, à un taux d'intérêt de 4%.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais donner l'assurance que les efforts consentis par nos partenaires, notamment le Royaume de Norvège, permettront, conformément aux engagements pris par le Gouvernement au titre du programme économique et financier, d'accroître la part des dépenses pro-pauvres, comme cela transparait déjà dans le budget de l'Etat depuis l'exercice 2008.

C'est sur ces mots que je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République, et de l'ensemble du Gouvernement dirigé par Monsieur le Premier Ministre SORO Kigbafori Guillaume, réitérer ma gratitude à Son Excellence Madame l'Ambassadeur du Royaume de Norvège en Côte d'Ivoire.

Vive la coopération Côte d'Ivoire-Royaume de Norvège.

Merci de votre aimable attention.

DIBY KOFFI Charles